



Règlement Particulier du tournoi Promobad « CASA'Badiste #1 »

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « **CASA'Badiste #1** ». Il se déroule le **13 janvier 2024** à la Salle Multisports Les Lauzières, 04160 à Château-Arnoux-Saint-Auban, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi Promobad se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la Ligue PACA et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Il n'y a pas de Juge-Arbitre désigné sur cette compétition, comme le permet le format de compétition Promobad. Le GEO principal de ce tournoi Promobad est **Yohann DERRIEN** ; ses décisions sont sans appel. Le GEO principal est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 La compétition est organisée par le **club CASA'BAD de Château-Arnoux-Saint-Auban**.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le « **CASA'Badiste #1** » est un tournoi Promobad à visée locale qui s'adresse exclusivement aux joueurs du club CASA'BAD dans les catégories minime, cadet, junior, sénior et vétéran.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant les classements **P10, P11, P12 et NC** (date d'arrêt des classements faisant foi) dans les disciplines de simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte.
- 2.3 La répartition des joueurs dans la ou les séries se fera en fonction du classement de chaque joueur en simple ou du classement du meilleur joueur de la paire en double à la date limite d'inscription, soit le **vendredi 12 janvier 2024** (qui est également la date d'arrêt des classements).
- 2.4 **Le tournoi est ouvert à 3 tableaux maximum par joueur.**
- 2.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 3 joueurs/joueuses pour les tableaux de simples, ou à 3 paires pour les tableaux de doubles.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 12 janvier 2024. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs dans chaque tableau (en simple : classement du joueur ; en double : classement du meilleur joueur de la paire).
- 3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire par ordre d'arrivée. En double, la date d'inscription d'une paire complète est déterminée par la date du dernier joueur inscrit de la paire.
L'inscription est à effectuer directement en ligne via Badnet ou eBad.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 12 janvier**.
Les CPPH seront pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **CASA'Badiste #1** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible à la date du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue PACA.
- 4.4 Après la date d'arrêt des classements, lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer (e-mail : **contact.casabad@gmail.com**). En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur peut essayer dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée en Badnet, sauf dans le cas où le joueur a opté pour ne pas recevoir les convocations par email. Ce dernier devra alors consulter régulièrement son compte Badnet/eBad jusqu'à la veille du tournoi pour prendre connaissance de sa convocation. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la **dernière convocation envoyée**.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au GEO principal, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **FZ FORZA S-5000**.
- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au GEO principal qui désignera un arbitre (si disponible) ou à défaut un compteur de points.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncés par le GEO principal au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « CASA'Badiste #1 » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club CASA'BAD.